Docusign Envelope ID: 528E6DE8-9F29-44DF-A034-229BA73EC7A2

ABIVAX
Société anonyme au capital de 634.187,49 euros.
Siège social : 7-11 boulevard Haussmann, 75009 Paris
799 363 718 RCS Paris

CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 22 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 22 avril, à 18 heures,

Les membres du Conseil d'administration d'Abivax (la « **Société** ») (ci-après le « **Conseil** » ou les « **membres du Conseil »**) se sont réunis sur convocation du président du Conseil dans les locaux de Dechert (Paris) LLP situés 22, rue Bayard, 75008 Paris et par voie de téléconférence, conformément à l'article 7 du règlement intérieur du Conseil.

[…]

Madame Sylvie Grégoire préside la réunion en sa qualité de présidente du Conseil (ci-après le « **Président** »).

Le Président constate que la moitié au moins des membres du Conseil sont présents ou représentés et que, conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Conseil peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Le Président rappelle au Conseil qu'il est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

[…]

- Constatation de la réalisation définitive d'une augmentation de capital par incorporation des réserves (acquisition des actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux)

- Modification corrélative des statuts

[…]

- Pouvoir pour les formalités

[…]

Constatation de la réalisation définitive d'une augmentation de capital par incorporation des réserves (acquisition des actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux)

Le Conseil, faisant usage des pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 5 juin 2023 et conformément aux dispositions du plan d'attribution gratuite d'actions approuvé par le Conseil le 11 juillet 2023, décide que l'acquisition définitive de 17.728 actions gratuites attribuées le 11 juillet 2023 porte sur des actions ordinaires à émettre et que l'augmentation de capital correspondante sera réalisée par incorporation de réserves.

Le Conseil, agissant sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 177,28 €, par incorporation d'une somme de 177,28 € prélevée sur le compte de primes d'émission de la Société, qui s'élevait dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à 475.962.404,54 euros.

Docusign Envelope ID: 528E6DE8-9F29-44DF-A034-229BA73EC7A2

Cette augmentation de capital est réalisée par création de 17.728 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement aux personnes listées en Annexe 1.

Le Conseil décide que ces actions ordinaires nouvelles seront entièrement assimilées aux actions ordinaires anciennes et jouiront des mêmes droits que les actions ordinaires anciennes, à compter de ce jour.

Le Conseil rappelle cependant que les actions ordinaires émises ce jour et définitivement attribuées aux personnes listées en Annexe 1 sont incessibles pendant une période expirant le 11 juillet 2025.

Modification corrélative des statuts

Le Conseil, comme conséquence des décisions qui précèdent, décide de modifier l'article 6.2 – Capital social – Actions des statuts comme suit :

"***6.2 – Capital social***
Le capital social de la Société est fixé à six cent trente-quatre mille trois cent soixante-quatre euros et soixante-dix-sept centimes (634.364,77 EUR).

Il est divisé en soixante-trois millions quatre cent trente-six mille quatre cent soixante-dix-sept (63.436.477) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et entièrement libérées."

[…]

Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil décide, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, afin d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qui se révèleraient être utiles et/ou nécessaires, suite aux décisions prises lors de la présente réunion du Conseil.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Pour extrait certifié conforme
Le Directeur Général

DocuSigned by:
Marc De Garidel
F6C484F12A6B414...

Le Directeur Général
Monsieur Marc de Garidel